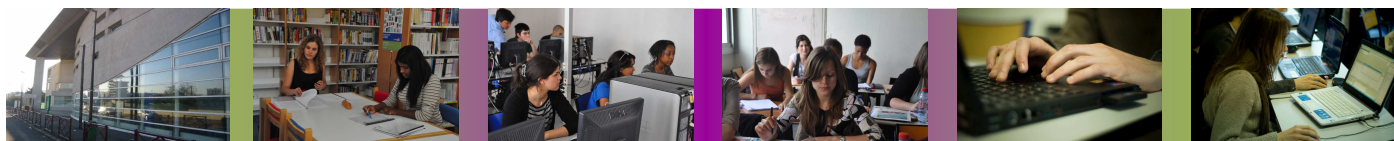


IUT de Montreuil



DÉPARTEMENT INFORMATIQUE

Responsable de la formation
Jean-Hugues Réty
Chef du département

**Administration
des formations en alternance**
Véronique Francisco
Tél. : 01 48 70 34 68
v.francisco@iut.univ-paris8.fr

Secrétariat du département
Odile De Lepine
Tél. : 01.48.70.37.12
informatique@iut.univ-
paris8.fr

Adresse
IUT de Montreuil
140 rue de la Nouvelle France
93100 Montreuil

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Parc informatique récent,
diversifié et étendu.

1 étudiant par poste de travail
en séance de travaux pratiques.

Salles informatiques Windows
et Linux.

Environnements
de développement industriels.

En partenariat avec



D U T informatique

En alternance

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La préparation du DUT informatique est proposée en alternance à partir de la deuxième année de formation.

Les apprentis sont formés pour participer à la conception, la réalisation, et la mise en oeuvre de systèmes informatiques correspondant aux besoins des utilisateurs. En plus des compétences sur le plan technologique, cette formation leur permet d'acquérir une solide culture générale et de bonnes aptitudes à la communication.

DURÉE ET RYTHME DE L'ALTERNANCE

- Durée totale : 12 mois
- Nombre d'heures en CFA : 720 heures comprenant des heures de travail collaboratif en projets tuteurés
- Nombre d'heures en entreprise : 980 heures
- Rythme de l'alternance :
 - 1^{er} semestre : 3 jours de formation à l'IUT suivis de 2 jours d'activité en entreprise
 - 2^e semestre : 2 jours de formation à l'IUT suivis de 3 jours d'activité en entreprise.

MÉTIERS VISÉS

- Programmeur
- Analyste-programmeur
- Administrateur de données ou réseaux
- Assistant chef de projet
- Concepteur, développeur d'applications web

La formation générale et scientifique reçue permet aux diplômés de s'adapter à l'évolution constante de l'informatique.

Recrutés avec la qualification de programmeur ou d'analyste programmeur, ils pourront, à moyen terme, accéder à des fonctions d'ingénieur d'étude, chef de projet, administrateur de données.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Le parcours de formation comprend une majeure garantissant le coeur des compétences attendues dans le domaine professionnel et des modules complémentaires.

Les enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux pratiques. Des projets tuteurés complètent la formation. Ils sont destinés à faciliter l'autonomie de l'apprenti dans la mise en oeuvre et le maniement des concepts enseignés. Ils peuvent être individuels ou collectifs.

Les périodes en entreprises constituent également un élément important de la formation.

CONDITIONS D'ADMISSION

Nous recrutons des étudiants ayant validé leur première année de DUT informatique.

Le recrutement se fait sur dossier et entretien individuel par un jury composé des enseignants permanents et des professionnels du CFA de l'AFIA.

CONTENU DE LA FORMATION

UE 1 : Informatique

- Algorithmique et Programmation (Java...)
- Architecture, Systèmes et Réseaux
- Outils et Modèles du Génie Logiciel
- Modules complémentaires (traitement et synthèse d'image...)

UE 2 : Connaissances et compétences générales

- Mathématiques
- Économie et Gestion des Organisations
- Langues, Expression, Communication
- Modules complémentaires (mathématiques appliquées à l'imagerie numérique...)

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

L'évaluation s'effectue par contrôle continu. Un mémoire professionnel doit être rédigé et soutenu devant un jury université/entreprise.

APPRENTISSAGE

MODE D'EMPLOI

L'apprentissage est une formule d'alternance qui associe des enseignements généraux et professionnels dispensés par l'université et un savoir-faire acquis en entreprise. Au sein de l'entreprise, l'apprenti est encadré par un maître d'apprentissage qui est son référent, et qui le guide pour les missions et les projets qui lui sont confiés. Au CFA, un tuteur enseignant est responsable du suivi de l'apprenti tout au long de son processus d'apprentissage.

Le tuteur pédagogique et le maître d'apprentissage sont en relation par le biais :

- d'un entretien bilan organisé dans les deux premiers mois du contrat.
- du livret d'apprentissage personnel de l'apprenti. Ce livret est complété et visé périodiquement par l'apprenti, le maître d'apprentissage et le tuteur.
- des réunions organisées avec le CFA, les maîtres d'apprentissage, les tuteurs pédagogiques et les représentants des apprentis, une à deux fois par an.
- des visites en entreprise : le tuteur pédagogique, le maître d'apprentissage et l'apprenti se rencontrent au moins deux fois par an.

Statut de l'apprenti

Le statut de l'apprenti est celui d'un salarié sous contrat à durée déterminée.

Rémunération minimale

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC et varie en fonction de son âge et de son ancienneté en apprentissage.

Âge de l'apprenti	1re année	2° année	3° année
< 18 ans	25 %	37 %	53 %
De 18 à 20 ans	41 %	49 %	65 %
De 21 à 25 ans	53 %	61 %	78 %

Aides financières

Recruter un apprenti ouvre droit à :

- des exonérations sociales et patronales.
- une indemnité compensatrice forfaitaire versée à l'entreprise par le Conseil Régional d'Ile de France (1 200 € par année de formation).
- une subvention supplémentaire de 300 € par apprenti est accordée aux entreprises de moins de 250 salariés.
- une prime supplémentaire est accordée pour les publics à privilégier (apprentissage visant un métier traditionnellement masculin, ...).
- un crédit d'impôt est accordé aux entreprises qui ont employé des apprentis pendant au moins un mois (1600 € par an au prorata de la durée du contrat).

Entre le 1er juin 2009 et 1er juin 2010, une prime de 1800 € sera accordée aux entreprises de moins de 50 salariés pour l'embauche de tout apprenti supplémentaire.

Les apprentis ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif du personnel pour l'application des dispositions législatives ou réglementaires se référant à une condition d'effectif minimum (sauf pour la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles).